



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

26100 / 17514 / 17846 Gaskartusche

Date de révision: 13.09.2018

Code du produit: 10826-0024

Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

26100 / 17514 / 17846 Gaskartusche

Autres désignations commerciales

Go-Anywhere™ Gas,
Q™ 1000/100 series,
Performer™

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Cartouche jetable à gaz pour les barbecues à gaz

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Société: Weber-Stephen Products (EMEA) GmbH
Rue: Franklinstraße 28/29
Lieu: D-10587 Berlin
Téléphone: +049 (0)30-700149-695
Internet: www.weber.com
Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:
sds@gbk-ingelheim.de

Fournisseur

Société: Weber-Stephen Schweiz GmbH
Rue: Talackerstrasse 89A
Lieu: CH-8405 Winterthur

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

INTERNATIONAL: +49 (0) 6132 / 84463 (GBK GmbH, Ingelheim)
NATIONAL: Tox Info Suisse: Tel. 145 / 24h

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Gaz inflammable: Flam. Gas 1

Gaz sous pression: Gaz liquéfié

Mentions de danger:

Gaz extrêmement inflammable.

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H220

Gaz extrêmement inflammable.

H280

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.





Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

26100 / 17514 / 17846 Gaskartusche

Date de révision: 13.09.2018

Code du produit: 10826-0024

Page 2 de 9

Conseils de prudence

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P377 Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.
P381 En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.
P410+P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Étiquetage particulier de certains mélanges

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

Conseils supplémentaires

Le produit est étiqueté conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (SGH).

2.3. Autres dangers

L'inhalation de vapeurs en forte concentration peut causer des effets narcotiques.
Une application intensive par aspersion des parties affectées de la cutanée peut provoquer des gelures locales.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Gaz sous pression: Liquefied gas

Composants dangereux

| N° CAS | Substance | Quantité |
|-------------|---|------------|
| | N° CE N° Index N° REACH | |
| | Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | |
| 685-12-91-4 | Mélanges d'hydrocarbures contenant principalement des butanes, butènes, du propène et du propane, par odorisé mercaptan. Butane savoir: mélange de butanes et du propane (env. 20%) | 50 - 100 % |
| | 270-990-9 | |
| | Flam. Gas 1, Liquefied gas; H220 H280 | |

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Éteindre brûler les vêtements avec de l'eau.

Après inhalation

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs. En cas de malaise consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. En cas de gelures, laver abondamment à l'eau sans retirer les vêtements. Une application intensive par aspersion des parties affectées de la cutanée peut provoquer des gelures locales. Appeler aussitôt un médecin.





Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

26100 / 17514 / 17846 Gaskartusche

Date de révision: 13.09.2018

Code du produit: 10826-0024

Page 3 de 9

Après contact avec les yeux

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine, vertiges, faiblesse, inconscience.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

dioxyde de carbone, sable, Produits extincteurs en poudre

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pendant l'incendie, il peut se produire: monoxyde et dioxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol. Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des récipients vides, non nettoyés. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire. Le feu ou une chaleur intense peut entraîner la rupture de l'emballage. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).
Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

observer mode d'emploi. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Préventions des incendies et explosion

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas pulvériser vers une flamme nue ou tout autre objet incandescent. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.
Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Stocker rempli contenant en position





Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

26100 / 17514 / 17846 Gaskartusche

Date de révision: 13.09.2018

Code du produit: 10826-0024

Page 4 de 9

verticale, dans le but d'éviter les fuites.

Indications concernant le stockage en commun

Incompatible avec des agents oxydants. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Ne pas conserver dans les locaux de pause ou de restauration. Suivez les règlements de la réglementation en matière de sécurité industrielle.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Cartouche jetable à gaz pour les barbecues à gaz

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Eviter de toucher avec la peau. Se laver les mains après manipulation du produit.

Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166).

Protection des mains

gants en cuir.

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire. Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (DIN EN ISO 6530)

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|------------------|----------------------------------|
| L'état physique: | Gaz sous pression: Liquefied gas |
| Couleur: | Incolore |
| Odeur: | Caractéristique |

| | |
|------------|------|
| pH-Valeur: | n.a. |
|------------|------|

Modification d'état

| | |
|--|------|
| Point de fusion: | n.d. |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | n.d. |
| Point de sublimation: | n.d. |
| Point de ramollissement: | n.d. |
| Point d'éclair: | n.d. |

Testé selon la méthode





Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

26100 / 17514 / 17846 Gaskartusche

Date de révision: 13.09.2018

Code du produit: 10826-0024

Page 5 de 9

| | |
|----------------------------------|--------------------|
| Limite inférieure d'explosivité: | ~ 1,5 vol. % |
| Limite supérieure d'explosivité: | ~ 8,8 vol. % |
| Température d'inflammation: | > 400 °C |
| Pression de vapeur: (à 20 °C) | n.d. |
| Pression de vapeur: (à 50 °C) | n.d. |
| Densité (à 20 °C): | n.d. |
| Hydrosolubilité: | faiblement soluble |
| Viscosité dynamique: | n.d. |
| Viscosité cinématique: | n.d. |

9.2. Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Donnée non disponible

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.

10.4. Conditions à éviter

Le feu ou une chaleur intense peut entraîner la rupture de l'emballage.

10.5. Matières incompatibles

Des oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde et dioxyde de carbone

Information supplémentaire

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Si manié de façon appropriée et en observant les règles générales de l'hygiène, on n'a pas pris connaissance de dommages à la santé.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.





Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

26100 / 17514 / 17846 Gaskartusche

Date de révision: 13.09.2018

Code du produit: 10826-0024

Page 6 de 9

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. L'inhalation de vapeurs en forte concentration peut causer des effets narcotiques. L'évaporation rapide du liquide peut causer des gelures.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Donnée non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.
Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

160505 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Gaz en récipients à pression et produits chimiques usagés; Gaz en récipients à pression, autres que ceux visés à la rubrique 16 05 04

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150104 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages métalliques

L'élimination des emballages contaminés

Remettre les aérosols vides à une société spécialisée dans l'élimination de ces emballages.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:

UN 2037

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Récipients, petits, contenant du gaz (cartouches de gaz)





Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

26100 / 17514 / 17846 Gaskartusche

Date de révision: 13.09.2018

Code du produit: 10826-0024

Page 7 de 9

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

2

14.4. Groupe d'emballage:

-

Étiquettes:

2.1



Code de classement:

5F

Dispositions spéciales:

191 303 344

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité dégagée:

E0

Catégorie de transport:

2

Code de restriction concernant les tunnels:

D

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:

UN 2037

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Récipients, petits, contenant du gaz (cartouches de gaz)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

2

14.4. Groupe d'emballage:

-

Étiquettes:

2.1



Code de classement:

5F

Dispositions spéciales:

191 303 344

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité dégagée:

E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:

UN 2037

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Receptacles, small, containing gas (gas cartridges)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

2.1

14.4. Groupe d'emballage:

-

Étiquettes:

2.1



Dispositions spéciales:

191, 277, 303, 344

Quantité limitée (LQ):

1000 mL

Quantité dégagée:

E0

EmS:

F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:

UN 2037





Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

26100 / 17514 / 17846 Gaskartusche

Date de révision: 13.09.2018

Code du produit: 10826-0024

Page 8 de 9

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Receptacles, small, containing gas (gas cartridges)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.1

14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: A167 A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 kg
Passenger LQ: Y203
Quantité dégagee: E0
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 1 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203
IATA-Quantité maximale (cargo): 15 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

Information supplémentaire

Cette cartouche est conforme à la norme EN 417.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2010/75/UE (COV): 100%

Prescriptions nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Update 2018

Abréviations et acronymes

Directives de la CE: les actes de l'Union européenne, une partie du droit de l'Union secondaire
N ° CAS: Désignation Norme internationale des produits chimiques (CAS = Chemical Abstracts Service)
EN 374: norme pour les gants de protection (gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes)
EN 166: normes de sécurité européennes pour la protection oculaire et faciale (exigences)
STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles





Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

26100 / 17514 / 17846 Gaskartusche

Date de révision: 13.09.2018

Code du produit: 10826-0024

Page 9 de 9

AVV: Ordonnance sur le catalogue européen des déchets (Catalogue européen des déchets)
COV: Composés organiques volatils
GHS: Le système général harmonisé ou SGH, en anglais : Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID: Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG-Code: L'International Maritime Dangerous Good Code
ADN: transport par voie navigable en Europe
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale
MARPOL 73/78: La Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
IBC-Code: prestations de sécurité internationale pour le transport de produits chimiques dangereux et de liquides nocives en vrac dans le maritime
n.a. - non applicable

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| Classification | Procédure de classification |
|---------------------|-------------------------------------|
| Flam. Gas 1; H220 | Sur la base des données de contrôle |
| Liquefied gas; H280 | Sur la base des données de contrôle |

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H220 Gaz extrêmement inflammable.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

